Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS OPTIDIFF** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 12 Rue Adolphe Adam 66000 PERPIGNAN — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 5 0 3 8 2 9 5 4 1 0 0 0 3 9 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 453	AG 4 415	2 038	3 238
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	11 429	AS 11 155	275	1 085
	Autres immobilisations corporelles	AT	6 625	AU 7 098	(473)	2 448
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	89	CT	89	89
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	436	BE	436	436
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	2 960	BI	2 960	2 960
	TOTAL (II)	BJ	**27 992**	BK 22 667	**5 325**	**10 256**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	444 269	BU 63 556	380 713	466 099
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	171 808	BY	171 808	237 327
	Autres créances (3)	BZ	11 170	CA	11 170	20 111
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	51 539	CG	51 539	148 193
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	5 322	CI	5 322	4 249
	TOTAL (III)	CJ	**684 108**	CK 63 556	**620 553**	**875 979**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**712 100**	1A 86 223	**625 877**	**886 235**

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 2 960 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Signé par Jean ARMENGAUD
Le 27 août 2026

Signed with Universign doc_ew fx_wwb3VAhr9O5w

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SAS OPTIDIFF — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 200 000)	DA	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 000	28 523
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	25 280	
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(118 118)	16 758
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	127 162	245 280
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	127 893	163 353
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	320	320
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	242 417	350 191
	Dettes fiscales et sociales	DY	91 275	84 733
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	36 810	42 358
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	498 715	640 955
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	625 877	886 235

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	498 715	513 069
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	7	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **625 877** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **1 670 452** euros
  - un total charges de **1 788 570** euros

  - dégage un résultat de **-118 118** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS OPTIDIFF** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **625 877** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 670 452** euros et un total **charges** de **1 788 570** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-118 118** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Règles et Méthodes Comptables

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

OPTIDIFF
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 200 000 EUROS
SIEGE SOCIAL :
12 RUE ADOLPHE ADAM,
66000 PERPIGNAN

503 829 541 RCS PERPIGNAN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Actionnaire Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à : -118 118 euros comme suivant :

Perte de l'exercice : .....-118 118 euros

Il est décidé un prélèvement sur les autres réserves pour absorption des pertes de l'exercice :

Prélèvement sur le compte "autres réserves" s'élevant sur l'année N-1 à ..... 25 280 euros

Après prélèvement le compte "autres réserves" s'élève à ..... 0 euros

Le solde affecté en totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'établit ainsi à..... -92 838 euros

Conformément à la loi, L'Actionnaire Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 : ..... 847 012 euros
soit 42,35 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 847 012 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :..... 122 060 euros
soit 6,10 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 122 060 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 : .....Néant

Signé par Jean ARMENGAUD
Le 27 août 2026

Signed with Universign doc_r9d tx_wwb3VAbr9O5w

Certifié conforme
L'Actionnaire Unique / Présidente
Pour la société BASTARANAS SL,
Monsieur ARMENGAUD Jean